

PROCES-VERBAL REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2022

Présents : Mme Sophie RADREAU, M. Jean-Pierre LOUYS, Mme Brigitte ROY, M. Jean-Pierre POIVEY, Mme Claudine FRANCOIS, M. Pierre KNEPPERT,

Absents : Mme Jocelyne MERAUX, M. Daniel VOITOT.

I. COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 MAI 2022

Après lecture les membres présents n'émettent aucune observation et signent le registre.

II. FETE DES SENIORS

- La Fête des seniors, du samedi 26/11/2022, sera animée par la Troupe « Tentation Danse ».
- Un animateur est à rechercher pour les intermèdes entre les différents « tableaux » de Tentation Danse.
- Les Invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres par les membres du CCAS et du Conseil Municipal.
- La remise des bons d'achat de 30 € aura lieu les lundi, mardi 7 et 8/11/2022 de 14h à 16h, en mairie, salle du Conseil Municipal.
- Une réunion spéciale « organisation de la Fête des seniors » est planifiée au jeudi 10/11/2022 à 14h.

III. ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité les propositions retenues par le Centre de Gestion concernant l'assurance personnel :

- Courtier / Assureur : **Sofaxis / CNP**
- Durée du contrat : **4 ans** à compter du **1^{er} janvier 2023**.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : **capitalisation** (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :
 - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
taux : 6,88 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt.
 - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
taux : 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt.

Et prend acte que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le Centre de Gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale du Centre Communal d'Action Sociale de Bavans.

IV. REPAS A DOMICILE

- La Société MALUGANI cesse son activité le 31/12/2022, le local de Voujeaucourt étant racheté par LIDL.
- Une recherche de prestataires, fabricant et livrant des repas à domicile est en cours. « Menu Services » d'Etupes et « Chez Julie » de Laire seront rencontrés.
- Un courrier explicatif sera envoyé prochainement aux bénéficiaires des repas une fois le nouveau prestataire choisi..

V. EPICERIE SOLIDAIRE

- La future épicerie solidaire prendra place dans une salle du bâtiment de la bibliothèque. La bibliothèque occupant une partie de la salle, la construction d'une cloison serait nécessaire.
- Deux congélateurs ont été récupérés auprès d'un magasin s'en dessaisissant. Des réfrigérateurs, ainsi que du mobilier sont à acquérir.
- Des bénévoles viendront en soutien d'une personne référente, salariée (10-15h/semaine) qui gèrera la structure (commande, gestion des stocks, accueil ...).
- 20 à 25 foyers sont concernés sur la commune de Bavans. Ils auront accès au service selon des critères (personnes suivies par le Département et le CCAS de Bavans, et disposant d'une moyenne économique faible).

VI. INFORMATION CONVENTION RSA

- Suite à une erreur de communication de la part des services du Département du Doubs, le montant de la subvention RSA alloué au CCAS, s'élève à 5 400 €/an au lieu des 6 500 €/an précédemment mentionnés.

VII. DOSSIERS SOCIAUX

Bons alimentaires :

Bénéficiaire	Adresse	Montant
		2 bons alimentaires de 30 €

VIII. DIVERS Action Jeunes Citoyens, Banque alimentaire, ...).

- ❖ **Action Jeunes Citoyens** : Une action est prévue pendant les vacances de la Toussaint, du 24 au 28/10/2022 avec la peinture d'une classe de l'Ecole DOLTO. Le nombre d'inscriptions est en baisse, une communication par affiche aux auto-écoles, ou sur le panneau lumineux, est à réaliser.
- ❖ **Banque alimentaire** : Cette année, la collecte de la Banque Alimentaire a lieu du 25 au 27/11/2022. **Mme Claudine MIELLE** sera sollicitée pour l'organisation de cette action.
- ❖ **Décision 02/2022** : Signature de l'avenant du 07/07/2022 à la convention du 05/06/2015 avec la société MALUGANI (renouvellement de la convention jusqu'au 31/07/2023).
N.B. La fin d'activité de la Société MALUGANI est fixée au 31/12/2022 (Courrier de M. Thierry MALUGANI du 30/09/2022).
- ❖ **Décision 03/2022** : Signature de la convention du 01/06/2022 avec la CARSAT (prise en charge d'une partie du cout de la livraison des repas et de la téléassistance pour les bénéficiaires disposant d'un plan d'aide CARSAT).
- ❖ **Site internet** : Depuis le 01/07/2022, les délibérations, décisions doivent être publiées sur le site internet de la commune.
- ❖ **Restaurants du Cœur Montbéliard** : Portes ouvertes le 25/06/2022 à partir de 10h.
- ❖ **Agès et Vies** : Portes ouvertes à Bethoncourt le 28/06/2022 à partir de 10h.

Montant accordé : 2 bons alimentaires de 30 € soit pour un montant total de 60 €
Séance levée à 16h

Prochaine date : mardi 8 novembre 2022 à 16h30